



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD



ACM Jura Nord



Projet Éducatif



Mise à jour 2024

STATUT DE L'ORGANISATEUR

La communauté de Communes Jura Nord est un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995.

Elle compte plus de 11 595 habitants. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole, de Besançon et celle d'Auxonne.

La Communauté de communes possède un panel large de structures permettant à sa population d'associer aisément vie privée et vie professionnelle :

- 11 écoles
- 9 accueils de loisirs (Périscolaire et Extrascolaire)
- 1 Secteur Jeunes
- 2 médiathèques
- 1 bibliothèque associative
- 1 multi accueil (Crèche + Halte-garderie)
- 1 micro crèche
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 école de musique associative



COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

La communauté de communes est garante du projet éducatif et pédagogique de l'ensemble des ACM du territoire.

- Activités péri et extra scolaires : tous les élèves du territoire Jura Nord bénéficient des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.
- Petite enfance : La crèche, la halte-garderie et le relais assistantes maternelles sont au service de tous les enfants de Jura Nord.
- Scolaire : participation au fonctionnement des maternelles communales de même qu'à celui du RASED. Depuis septembre 2014, prise en totalité de la compétence scolaire détenue jusqu'alors par les communes : fonctionnement et investissement pour toutes les écoles maternelles et primaires de la communauté avec la construction prochaine d'un groupe scolaire à Vitreux.
- Jeunesse : Animation du Secteur Jeunes (SJ) chargé de proposer des activités en faveur des jeunes du territoire. (De 12 à 18 ans)

VOCATION ACM

Les ACM du territoire ont pour vocation :

Offrir aux enfants un cadre sécurisant

- Assurer les besoins de sécurité physique et affective
- Accompagner son développement psychomoteur
- Favoriser ses besoins socio affectifs
- Soutenir ses besoins cognitifs

Favoriser une continuité éducative et une transition favorable sur les différents temps de la journée de l'enfant

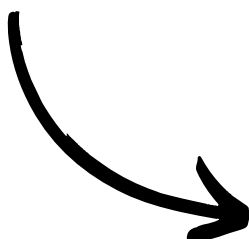
- Encourager une communication fluide entre École et ACM
- Prendre connaissance du projet école
- Mener des projets communs École et ACM

Offrir aux familles une offre d'accueil permettant de lier la vie privée et la vie professionnelle dans les meilleures conditions

- Offrir une amplitude d'ouverture large
- Soutenir les familles dans leur organisation et dans leur parentalité

Offrir aux professionnels un environnement de travail riche et collaboratif

- Favoriser les rencontres et les échanges entre partenaires
- Encourager la mutualisation matérielle et intellectuelle



FOCUS

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

GESTION DES ÉCRANS ET
DU NUMÉRIQUE

OBJECTIFS EDUCATIFS PAR RAPPORT À L'ENFANT OU LE JEUNE

Les objectifs éducatifs sont le reflet de la politique de la collectivité à l'égard de l'enfant . C'est des axes privilégiés destinés à favoriser le développement de l'enfant et son inscription dans la société. Les objectifs éducatifs définissent les orientations sur lesquels les responsables d'ACM et leur équipe viendront s'appuyer pour définir leurs objectifs pédagogiques.



Accueillir un enfant ou un jeune dans un ACM c'est l'accompagner dans le respect de sa singularité en développant des aptitudes qui lui permettront de s'épanouir et d'agir dans son quotidien.

OBJECTIF 1 : OFFRIR A L'ENFANT UN CADRE SECURISANT, RESPECTANT SON RYTHME ET SON STADE DE DÉVELOPPEMENT

L'enfant a besoin de sécurité affective et physique pour évoluer. Les activités participent à son bon développement, mais le cadre et l'environnement mis en place sont tout aussi important et doit être le résultat d'une réflexion d'équipe.

La notion de cadre recouvre différents axes :

- L'aménagement de l'espace
- L'organisation matérielle et humaine des différents temps d'accueil
- L'articulation avec les différents intervenants dans la journée de l'enfant.

OBJECTIF 2 : ADAPTER AUX BESOINS PSYCHO-SOCIAUX DE L'ENFANT OU DU JEUNES

Les compétences psycho sociales regroupent les compétences émotionnelles, cognitives et sociales.

Compétences émotionnelles :

Permettre à l'enfant ou au jeune d'identifier ses émotions, d'apprendre à les exprimer et les gérer .

Compétences cognitives :

Accompagner l'enfant dans sa réflexion, son analyse d'une situation, son positionnement et sa prise de décision.

Compétences sociales :

Favoriser la communication entre enfants ou jeunes.

Permettre à l'enfant ou le jeune de s'inscrire dans le groupe en alliant respect d'autrui et affirmation de soi.

OBJECTIFS 3 : AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION

Accueillir et accompagner l'enfant c'est lui permettre d'observer, d'expérimenter et d'approfondir ses compétences pour progressivement avoir envie et pouvoir faire seul sans intervention systématique de l'adulte.

L'autonomie n'a de sens que si elle motive, si elle élargie le champs des possibilités de l'enfant et favorise son estime de soi.

La responsabilisation suppose avant tout une connaissance de soi et des autres. Permettre à l'enfant à prendre conscience de la portée de ses actes à travers la collaboration, le soutien et l'entraide.

OBJECTIFS EDUCATIFS PAR RAPPORT À L'ENFANT OU AU JEUNE (SUITE)



OBJECTIF 4 : ACTIVITÉS ET PROJETS D'ANIMATION

Les activités et projets d'animations sont essentiels dans la réflexion d'équipe et l'accueil de l'enfant. Ils sont un objectif important car primordial dans l'accompagnement de l'enfant et dans le développement de ses compétences. Une activité répond à une observation par l'équipe de l'enfant dans le groupe mais aussi du groupe dans son ensemble.

Les activités sont le support à la découverte et l'exploration de différentes compétences. Elles sont des outils pour éveiller et enrichir l'enfant dans différents domaines.

- activités physiques et sportives (dans le cadre des temps périscolaires , extrascolaires , séjours et mini camps)
- activités culturelles
- activités créatives



Les activités et projets sont le reflet d'une réflexion d'équipe autour des besoins de l'enfant en fonction de son âge, de ses étapes de développement, des compétences spécifiques de chaque animateur et de la connaissance des ressources locales humaines et matérielles.

OBJECTIF 5 : ÉVALUER LES IMPACTS DE L'ACTION EDUCATIVE

Le projet éducatif doit être évolutif et ne peut être considéré comme définitif. Il nécessite d'être évalué pour réajuster les actions.

L'évaluation de l'action éducative répond à différents critères précis, réunis dans une ou plusieurs grilles qui seront soumis annuellement ou plus à l'équipe .

Cette évaluation est essentielle pour que le projet éducatif reste adapté au contexte social et aux besoins des enfants et de leur famille.

OBJECTIF 6 : LE LIEN AU TERRITOIRE

Le lien avec le territoire repose sur la connaissance de ce territoire et le développement des échanges avec ses ressources et entre les structures d'accueil.



MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DE HANDICAP



La collectivité a à cœur de favoriser l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap. Pour répondre à cet objectif, il est primordial de penser en amont l'accueil et de prévoir les possibles mais aussi les limites qui pourront ou pas être aménagées. L'inclusion n'a de sens que si elle répond aux besoins de l'enfant ou du jeune.

- Accueillir et accompagner l'enfant et sa famille en prenant en compte les besoins spécifiques liés à la maladie ou au handicap.
- Accompagner et former l'équipe.
- S'assurer l'appui de services extérieurs (PMI, ASE...)



ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ET MODALITÉS D'INFORMATION AUX FAMILLES

PRENDRE EN COMPTE LE PARENT ET L'ACCOMPAGNER AU PLUS PRÈS DE SES BESOINS

Il est essentiel de créer du lien avec les parents pour favoriser et entretenir la confiance entre eux et la structure d'accueil.

Le service Enfance Jeunesse et l'équipe mène une réflexion à différents niveaux :

- Intégration des familles au sein de la structure
- Échanges avec les familles
- Traitement et accompagnement des situations difficiles

DÉVELOPPER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Créer du lien par la communication orale mais aussi écrite.

Une réflexion approfondie doit être menée pour informer les familles avec des outils diversifiés, adaptés, faciles d'accès et suffisamment attractifs pour susciter l'intérêt envers l'information à transmettre.

La communauté de communes dispose de différents moyens humains et matériel :

- Une chargée de communication
- Un site internet
- Des réseaux sociaux
- Courriel
- Livret d'information rentrée
- Un portail famille sur chaque ACM
- Des programmes numériques et papier
- Affichages



DISPOSITION POUR ETRE INFORME DU DEROULEMENT DE L'ACCUEIL



Le bon déroulement d'un ACM réside avant tout dans le lien et l'échange permanent établi entre l'organisateur, à travers son service enfance jeunesse, et l'équipe d'animation représentée par son directeur et son adjoint.

- Mettre en place un directeur à temps plein avec des temps administratifs et pédagogiques
- Suppléer le directeur avec un adjoint ayant des missions administratives complémentaires
- Mettre en place des réunions hebdomadaires d'information et de partage d'expérience
- Favoriser la mutualisation entre site
- Rédiger et mettre en place des projets pédagogiques par site en lien avec le projet éducatif
- Rédiger et mettre en place un règlement intérieur commun à tous les ACM

MOYENS MIS A DISPOSITION

- Locaux adaptés
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'acquisition de mobilier et matériel pédagogique, mais aussi pour faire appel à des prestataires venant enrichir les propositions faites aux enfants et les pratiques des professionnels.
- Véhicules réglementaires favorisant les déplacements
- Conventonnement avec la CAF et la MSA

LIENS AVEC LES STRUCTURES QUI ACCUEILLEN LES ENFANTS AU COURS DE LEUR SEMAINE

Le déroulement de la journée de l'enfant ou du jeune ne se résume pas qu'aux temps périscolaires ou extrascolaires. Il est essentiel de penser la journée de l'enfant ou du jeune dans sa globalité supposant, alors, de favoriser des liens avec l'école mais aussi avec tous les intervenants extérieurs réguliers dans le cas d'enfants aux besoins spécifiques.

MODALITES PARTENARIALES



Le partenariat repose sur la **collaboration** et les **échanges** entre différentes institutions œuvrant pour dans le même but, auprès d'un public commun, mais avec des compétences et les moyens différents. Le partenariat a pour but d'apporter à l'enfant ou au jeune un accompagnement riche et enrichi.

Le partenariat peut-être envisagé à différents niveaux et se différencie de la prestation de service par l'élaboration d'un projet commun à plus ou moins long terme, la mise en place de critères d'évaluation et un pilotage. Le partenariat suppose des temps d'échanges réguliers afin d'ajuster les interactions si besoin.

Différents partenariats :

- **Règlementaire** (permet d'avoir un cadre assurant des pratiques réfléchies et adaptées, des professionnels formés et des règles cohérentes.)

Conseil départemental – Service PMI – SDJES

- **Financier** (apporte les ressources nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques)

CAF – MSA

- **Éducatif** (permet de collaborer avec des professionnels aux formations différentes et ayant un autre regard ou un regard plus spécifique)

Institutions spécialisés, Éducation Nationale....

- **Pédagogique** (permet une approche différente dans des domaines spécifiques et favorise la formation des équipes).

Intervenants culturels, sportifs, formation...